

## **Jeu Abeille Assurances “Ne soyez plus jamais en PLS - Paris” - EXTERNE**

### **Article 1 : Organisateur**

Abeille Assurances Holding, Société anonyme, au capital de 1 678 702 329 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 331 309 120, dont le siège social est situé au 80 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes,

et

Abeille pour Vous, Association sans but lucratif par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est sis 13 rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes, immatriculée sous le numéro de SIRET 834 336 448,

(ci-après désignées ensemble, « Abeille Assurances ») organisent un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Ne soyez plus jamais en PLS - Paris » (ci-après désigné « le Jeu ») dans le cadre d'une campagne de prévention et de sensibilisation aux Gestes qui Sauvent.

Abeille Assurances assure la conception, l'élaboration, la mise en place et la réalisation des opérations liées à la préparation et l'exécution de ce Jeu avec tirage au sort.

Le Jeu et sa promotion ne sont pas gérés et parrainés par les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, YouTube).

### **Article 2 : Principe du jeu et adhésion au règlement**

Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

Toute personne qui participe au Jeu, (ci-après désignée le/la « Participant(e) ») accepte sans équivoque et sans réserve chacune des clauses du présent Règlement.

Abeille Assurances se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent Règlement, notamment en cas d'informations erronées.

### **Article 3 : Participant(e)s**

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (y compris la Corse) ainsi que les DOM-COM.

Sont exclus du Jeu les membres du personnel d'ABEILLE ASSURANCES HOLDING ainsi que les membres du personnel des sociétés filiales d'ABEILLE ASSURANCES HOLDING.

#### **Article 4 : Modalités de participation**

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Jeu se déroule entre le 2 septembre 2024 à 07h00 (fuseau horaire de Paris) et le 9 septembre 2024 à 00h00 (fuseau horaire de Paris);

Les Participants devront avoir effectué les actions suivantes entre le 2 et le 9 septembre 2024 :

- Prendre connaissance des publications effectuées sur les réseaux sociaux suivants d'Abeille Assurances : Facebook (@Abeille Assurances), Instagram (@abeilleassurances), X (@AbeilleAssur), Threads (@abeilleassurances),
- Identifier grâce à ces publications les 5 agences Abeille Assurances d'Île-de-France ou ont été posées, sur la façade ou en vitrine de celles-ci, des mosaïques accompagnées de QR codes,
- Scanner l'un ou plusieurs des QR codes précités avec un appareil adéquat et disposant d'une connexion internet,
- Accepter d'être redirigé vers l'url vers laquelle pointe le ou les QR codes précités,
- Compléter le formulaire s'affichant sur la page web en mentionnant ses nom, prénom et adresse mail

Toute participation en dehors de cette période strictement définie ne sera pas comptabilisée, même si le post du Jeu apparaît toujours sur la timeline des réseaux sociaux d'Abeille Assurances.

Abeille Assurances ne sera pas tenu responsable en cas de problème de réseau/internet provoquant un retard dans la participation du candidat au Jeu.

Chaque Participant pourra annuler sa participation, à tout moment, par mail à l'adresse suivante : [social\\_media\\_serv@abeille-assurances.fr](mailto:social_media_serv@abeille-assurances.fr)

#### **Article 5 : Lots mis en jeu**

Les lots à gagner sont :

-Vingt (20) formations aux Gestes qui Savent dispensée par Salvum (valeur unitaire 500,00 € TTC).

Abeille Assurances se réserve la possibilité de remplacer les lots annoncés par des lots équivalents c'est-à-dire de même valeur et de caractéristiques proches si des circonstances l'y obligent et ce sans contestation possible d'aucune sorte.

### **Article 6 : Désignation des gagnants et attribution des lots**

Vingt (20) gagnants, ainsi que vingt (20) suppléants, seront tirés au sort parmi les Participants au Jeu Abeille Assurances "Ne soyez plus jamais en PLS".

Les gagnants seront informés par un mail le 10 septembre 2024. Ils seront invités à répondre à ce mail en confirmant ou non leur réclamation du lot et leur participation à la formation.

Pour bénéficier du lot, le gagnant devra :

- Réclamer le lot dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de l'envoi du message de l'administrateur,

à défaut de perdre le bénéfice complet du lot au profit d'un suppléant.

Les lots attribués seront envoyés aux gagnants en réponse à leur mail de confirmation sous la forme de coordonnées postales, d'heure et de date de rendez-vous.

Ces lots ne pourront donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

### **Article 7 : Responsabilité**

Abeille Assurances se réserve la possibilité d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent Jeu sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

### **Article 8 : Données à caractère personnel.**

Les données personnelles renseignées lors de votre participation au Jeu sont traitées par Abeille Assurances afin de gérer votre participation au Jeu, sur la base de l'exécution du contrat formé par votre acceptation du présent Règlement. Ces données sont conservées pendant la durée du

Jeu augmentée des durées de prescriptions légales applicables. Les destinataires de vos données sont, dans le strict cadre de la finalité énoncée et dans la limite de leurs attributions, les personnels des entités filiales d'Abeille Assurances Holding et leurs prestataires ou partenaires. Les destinataires de vos données peuvent éventuellement se situer dans des pays en dehors de l'Union Européenne. Ces transferts sont encadrés par l'usage de garanties appropriées consultables sur demande. Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, des droits d'opposition et de limitation du traitement, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données post-mortem. Ces droits peuvent être exercés au courriel suivant : [protectiondesdonnees@abeille-assurances.fr](mailto:protectiondesdonnees@abeille-assurances.fr), en précisant obligatoirement dans l'objet " Ne soyez plus jamais en PLS " ou en envoyant un courrier à l'adresse suivante, en indiquant la référence « Ne soyez plus jamais en PLS »: Abeille Assurances – Service Réclamations – TSA 72710 – 92895 Nanterre Cedex 9.

Abeille Assurances a désigné auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés un délégué à la protection des données dont les coordonnées sont les suivantes : Abeille Assurances – DPO – Direction de la Conformité – 80 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes ; [dpo.france@abeille-assurances.fr](mailto:dpo.france@abeille-assurances.fr).

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle telle que la CNIL.

### **Article 9 : Droit applicable**

Le présent règlement est soumis à la loi française

Les Participant(e)s et Abeille Assurances s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'interprétation et/ou application de ce Règlement.